

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 927

4 mai 2009

SOMMAIRE

Agence Luxembourgeoise Antidopage ...	44451	Marroni Finances Holding S.A.	44468
AIM Investment Management S.A.	44489	metallic design S.à r.l.	44479
Aktiva S.A.	44493	MFR Castel Romano Land S.à r.l.	44475
Alpha Personnel System S.A.	44473	Modern Re S.A.	44481
Benelux Partners Investholding S.A.	44456	Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A.	44479
Benelux Partners S.A.	44456	Opera Holdings S.à r.l.	44460
Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l.	44461	Oxymed	44483
Branta S.à r.l.	44458	Ozzel S.A.	44489
Cidron Healthcare D S.à r.l.	44453	Piaggio Finance S.A.	44473
Clairmont S.A.	44461	Pinky Pigs Triker Club a.s.b.l. - Luxem- bourg	44460
CNH Europe Holding S.A.	44479	Project Minerva Properties S.à r.l.	44453
CNH Europe Holding S.A.	44479	REIP Portfolio Holding S.à r.l.	44472
CNH International S.A.	44479	Richardson Investments Naples S.à r.l. ...	44455
ConvaTec Healthcare D S.à r.l.	44453	RICLUX Germany S.à r.l.	44455
Coprez Partners S.A.	44480	Scanhouse S.A.	44482
Cornati Investment S.à r.l.	44472	Signitec S.à r.l.	44477
Debswana Investments	44481	Société Luxembourgeoise de Participa- tions Actives S.A.	44481
Drefincor S.A.	44483	Tamweelview Co-investment I S.à r.l.	44489
Eufin Holding S.A.	44450	TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l.	44478
EVOMED Luxembourg S.à r.l.	44452	Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l.	44488
FGA Capital Lux S.A.	44468	Technoland II Holdings S.à r.l.	44451
Fiat Finance S.A.	44468	Technoland II S.à r.l.	44452
Fida S.A.	44471	Telba S.à r.l.	44459
GHE Holding S.A.	44467	United International Management S.A. ..	44464
Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.	44460	Ventura Holdings S. à r.l.	44459
Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l.	44450	Ventura Properties S.à r.l.	44458
Koch-Ex Luxembourg S.à r.l.	44490	Vinci I S.A.	44484
Koch Minerals Luxembourg S.à r.l.	44461	Yaborandi SPF S.A.	44480
Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l.	44469		
Lilas Securities Sàrl	44459		
LuxiPrivilège Conseil S.A.	44467		
maf Logistik GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg	44472		

Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 221.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.557.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil d'Administration de l'associé unique de la société, TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93 081 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l.

Marcus J. Dijkerman

Gérant

Référence de publication: 2009050297/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Eufin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 115.038.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 03/12/2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Antonio MATTIELLO, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 09/10/2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008 demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Le mandat de deux des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30/06/2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Antonio MATTIELLO, administrateur de sociétés, né le 15.10.1946 à Monte di Procida (Italie), demeurant à CH - 1205 Genève, 8, boulevard des Philosophes en Suisse, président;

Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29.10.1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur,

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30.06.2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUFIN HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur/ un administrateur

Référence de publication: 2009050240/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Agence Luxembourgeoise Antidopage, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 66, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg G 35.

Compte d'exploitation 2008

Recettes		Dépenses	
Dotation état	85 000,00	Cotisation ANADO	176,22
Contribution COSL	10 000,00	Frais personnel 2008	43 666,10
Remboursements	278,81	Frais bureau/administratifs	5 043,93
Contrôles pour d'autres agences	2 712,73	Frais de contrôles	3 733,16
		Assurance	4 266,60
		Relations internationales	1 385,58
		Site internet/matériel informatique	6 284,50
		ISO certification	14 996,51
		Résultat net	18 438,94
	<hr/>		<hr/>
	97 991,54		97 991,54

Bilan au 31.12.2008

Actif		Passif	
Compte courant	65 685,06	Fonds social	47 246,12
		Résultat de l'exercice	18 438,94
	<hr/>		<hr/>
	65 685,06		65 685,06

Budget année 2009

	Charges	Produits
En caisse		65 685,06
Dotation Etat		87 260,00
Contribution COSL		10 000,00
Frais personnel	60 000,00	
Frais d'administration et de bureau	15 000,00	
Frais de contrôles	15 000,00	
Iso certification	30 000,00	
Site internet/matériel informatique	10 000,00	
Relations internationales	10 000,00	
Assistance juridique	5 000,00	
Assurances	3 000,00	
	<hr/>	<hr/>
	148 000,00	162 945,06

Référence de publication: 2009050291/4322/40.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06013. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Technoland II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.380.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil d'Administration de l'associé unique de la société, TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93 081 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Technoland II Holdings S.à r.l.
Marcus J. Dijkerman
Gérant

Référence de publication: 2009050296/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Technoland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.455.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil de Gérance de l'associé unique de la société, Technoland II Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93 380 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Technoland II S.à r.l.
Marcus J. Dijkerman
Gérant

Référence de publication: 2009050294/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

EVOMED Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 88.150.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2009

Les associés, représentant la totalité des parts sociales de la société, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique.

Le siège de la société est transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg à l'adresse suivante:

66, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

La société

Signature

Référence de publication: 2009050350/6261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.788.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil de Gérance de l'associé unique de la société, Project Minerva Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134 787 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Properties S.à r.l.

Marcus J. Dijkerman

Gérant

Référence de publication: 2009050345/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**ConvaTec Healthcare D S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cidron Healthcare D S.à r.l.).**

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.555.

In the year two thousand and nine, on the ninth of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg.

There appeared:

Cidron Healthcare C S. à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, duly represented by two of its managers Mrs Ingrid MOINET and Mrs Noëlla ANTOINE, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 8th, 2009.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the members of "Cidron Healthcare D S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 138.555, incorporated by deed of the undersigned notary enacted on May 13th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1427 of June 10th, 2008 and which Articles of Association have been last amended by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, enacted on February 18th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 703 of April 1st, 2009.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

- 1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into "ConvaTec Healthcare D S. a r.l.";
- 2.- Amendment of Article 2 of the by-laws;
- 3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from "Cidron Healthcare D S.à r.l." into "ConvaTec Healthcare D S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

" **Art. 2.** The name of the company is "ConvaTec Healthcare D S.à r.l.".

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Costs and Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Cidron Healthcare C S. à r.l., une société constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, dûment représentée par deux de ses gérants Madame Ingrid MOINET et Madame Noëlle ANTOINE, elles-mêmes représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 8 avril 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de "Cidron Healthcare D S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.555, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 13 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1427 du 10 juin 2008, dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, le 18 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 703 du 1^{er} avril 2009.

Les comparantes, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "ConvaTec Healthcare D S. à r.l.";
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts;
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Cidron Healthcare D S.à r.l." en "ConvaTec Healthcare D S. à r.l.".

44455

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "ConvaTec Healthcare D S. à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14566. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009050793/5770/92.

(090058005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**RICLUX Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Richardson Investments Naples S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 100.998.

In the year two thousand and nine.

On the first of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited company (société à responsabilité limitée) RICLUX Holdings S.à r.l., having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg number B136390,

here represented by Mr. Cornelius BECHTEL, consultant, professionally residing in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) RICHARDSON INVESTMENTS NAPLES S.A R.L., with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg number B100998, incorporated by deed of Maître Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, on May 25, 2004, published in the Mémorial C number 757 of July 23, 2004, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on April 4, 2008, published in the Mémorial C number 1151 of May 9, 2008,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into RICLUX Germany S.à r.l. and subsequently amends article four of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of RICLUX Germany S.à r.l."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le premier avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée RICLUX Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B136390,

ici représentée par Monsieur Cornelius BECHTEL, conseil, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée RICHARDSON INVESTMENTS NAPLES S.A R.L., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B100998, constituée par acte de Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 757 du 23 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1151 du 9 mai 2008,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en RICLUX Germany S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de RICLUX Germany S.à r.l.."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECHTEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2009. Relation GRE/2009/1379. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050791/231/75.

(090058584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Benelux Partners Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Benelux Partners S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.695.

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - holding "BENELUX PARTNERS S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.695, constituée suivant acte reçu le 5 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 678 du 3 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "BENELUX PARTNERS INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5) Modification de l'article 21 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "BENELUX PARTNERS INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "BENELUX PARTNERS INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11333. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050792/211/78.

(090058617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Ventura Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.736.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil de Gérance de l'associé unique de la société, Ventura Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135 527 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ventura Properties S.à r.l.

Marcus J. Dijkerman

Gérant

Référence de publication: 2009050330/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Branta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009050361/220/12.

(090057827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Lilas Securities Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 105.767.

—
Transfert de parts sociales en date du 6 novembre 2008

L'intégralité des parts sociales détenues par la société MIMOSAS FINANCE S.à r.l., à savoir CENT (100) parts sociales, a été transféré à Monsieur Donatien ROY, Administrateur de sociétés, né le 15 octobre 1964 à Genève (Suisse), demeurant CH-1205 Genève (Suisse), rue des Deux Ponts, 17, en sa qualité d'associé unique investi de l'entière de l'actif de la société MIMOSAS FINANCE S.à r.l liquidée, en date du 6 novembre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009050260/4286/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Ventura Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 135.527.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil d'Administration de l'associé unique de la société, TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93 081 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ventura Holdings S.à r.l.
Marcus J. Dijkerman
Gérant

Référence de publication: 2009050309/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Telba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009050362/220/12.

(090057838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pinky Pigs Triker Club a.s.b.l. - Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4446 Belvaux, 6, rue de France.

R.C.S. Luxembourg F 433.

—
DISSOLUTION

Rapport de l'Assemblée Générale du 17 mars 2009

A 19h30, suite au vote des 9 membres présents, la dissolution du Club a été votée à l'unanimité.

Monsieur Fabrice Nanquette a été désigné en tant que liquidateur du Club.

Le montant en caisse ainsi que celui sur le compte du Club, à savoir la somme de 3.215,85 € au total sera viré sur le compte de l'Asbl «Luxembourg Air Rescue».

Le stock d'articles publicitaires (T-Shirts et casquettes) sera donné à une oeuvre caritative.

Signature.

Référence de publication: 2009050203/3609/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06057. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Opera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.941.

—
Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil d'Administration de l'associé unique de la société, TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93 081 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Opera Holdings S.à r.l.

Marcus J. Dijkerman

Gérant

Référence de publication: 2009050311/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 81.944.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009050360/227/12.

(090057799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Clairmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 89.459.

—
EXTRAIT

Conformément à l'article 2 des statuts, le conseil d'administration a pris, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2009, la décision de transférer le siège social, à partir du 1^{er} avril 2009, à l'adresse suivante:

27, rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour extrait conforme

CLAIRMONT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050202/1644/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.182.

Extrait du «Share transfer Confirmation» et du «Contribution and Subscription Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société Biogen Idec Luxembourg Holding S.à.r.l. Société à Responsabilité Limitée (RC Luxembourg n° 143 182) ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la «Société»)

Suite au «Share transfer confirmation» portant sur la cession des parts sociales de la société Biogen Idec Luxembourg Holding S.à.r.l., Biogen Idec (Bermuda) Technologies Ltd. a transféré en date du 19 novembre 2008 les 125 parts sociales détenues dans la Société à Biogen Idec MA Inc., ayant son siège social au 14 Cambridge Center, Cambridge, 02142 Massachusetts, Etats-Unis, et enregistrée au Companies registry sous le numéro 04-3002117.

Suite au contrat intitulé «Contribution and Subscription Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société Biogen Idec Luxembourg Holding S.à.r.l., Biogen Idec MA Inc. A transféré en date du 18 décembre 2008 les 125 parts sociales détenues dans la Société à Arrowpark Interseas Limited, ayant son siège social au 14-16 Nelson Street, Sovereign House, IM1 2AL, Douglas, Isle of Man, et enregistrée au Isle of Man company register sous le numéro 2374V.

Luxembourg, le 30 Mars 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009050201/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Koch Minerals Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 145.703.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of March.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

AE, L.P., a limited partnership organized under the laws of Canada, having its registered office at 1400, 350-7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, registered with the Registrar of Corporations of Alberta (Canada) under number LP13169495,

here represented by Ms. Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on March 25, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Koch Minerals Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary of March 20th, 2009, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by two United States Dollars (USD 2.-) to raise it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) to forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) by creation and issue of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon AE, L.P., prenamed, declares to subscribe to the two (2) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2.-), together with a total share premium of three hundred and five million four hundred seventy-two thousand four hundred fifty-one United States Dollars and forty-four cents (USD 305,472,451.44), by contribution in kind consisting of twenty-nine thousand six hundred twenty-six (29,626) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, at an aggregate value of three hundred and five million four hundred seventy-two thousand four hundred fifty-three United States Dollars and forty-four cents (USD 305,472,453.44), representing together seventy-four point zero six percent (74.06%) of the share capital of Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (hereafter referred to as the "Assets").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated March 25, 2009 of AE, L.P., prenamed, certified 'true and correct' by its general partner;
- a contribution declaration of AE, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

Effective implementation of the contribution

AE, L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have consequently not been assigned and no legal or natural person other than AE, L.P., prenamed, is entitled to receive payment of the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated March 25, 2009, annexed to the present deed, attests that Mr. Stephen E. Tatum, authorized manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall read as follows:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The share capital is fixed at forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) represented by forty thousand and two (40,002) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

AE, L.P., un limited partnership organisé selon les lois du Canada, ayant son siège social à 1400, 350-7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, inscrit auprès du Registre des Sociétés de Alberta (Canada) sous le numéro LP13169495,

ici représenté par Mademoiselle Lucie Audigane, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de Koch Minerals Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 mars 2009 et en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2.-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-) à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002.-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

Souscription - Libération

AE, L.P., prénommé, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2.-), ensemble avec une prime d'émission totale de trois cent cinq millions quatre cent soixante-douze mille quatre cent cinquante-et-un Dollars Américains et quarante-quatre cents (USD 305.472.451,44) par apport en nature consistant en vingt-neuf mille six cent vingt-six (29.626) actions d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1.-) chacune pour un montant total de trois cent cinq millions quatre cent soixante-douze mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains et quarante-quatre cents (USD 305.472.453,44) représentant ensemble soixante-quatorze virgule zéro six pour cent (74,06%) du capital social de Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et soumise au droit luxembourgeois, avec siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (désignées ci-après comme les "Actifs").

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 25 mars 2009 de AE, L.P., prénommé, certifié "sincère et véritable" par son General Partner;
- une déclaration d'apport de AE, L.P., prénommé, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions des Actifs.

Réalisation effective de l'apport

AE, L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que AE, L.P., prénommé, n'a le droit d'acquérir les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 25 mars 2009, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Stephen E. Tatum, gérant, autorisé de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, léga-

lement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002.-) représenté par quarante mille et deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (€ 7.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Audigane, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: EAC/2009/3635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009050796/219/149.

(090058330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

United International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.022.

In the year two thousand and nine, on the ninth April.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "United International Management S.A.", with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, (R.C.S. Luxembourg section B number 142.022), incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd of September 2008, published in the Memorial C number 2546 of the 17th of October 2008, and its Articles of Incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 16th of December 2008, published in the Mémorial C number 193 of the 28th of January 2009.

The meeting is presided by Mademoiselle Monique GOERES, private employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Jean FELL, Executive Director, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 2,500,000.- EUR in order to raise it from the amount of 150,000.- EUR to 2,650,000.- EUR by the issue of 2,500 new shares with a nominal value of 1,000.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by two million five hundred thousand Euros (2,500,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty thousand Euros (150,000.- EUR) up to two million six hundred fifty thousand Euros (2,650,000.- EUR) by the issue and the subscription of two thousand five hundred (2,500) new shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The two thousand five hundred (2,500) new shares have been subscribed by the company under the laws of the Netherlands Antilles "THE UNITED TRUST COMPANY N.V.", with registered office in Curaçao, Netherlands Antilles, Kaya Richard J. Beaujon Z/N. The sum of two million five hundred thousand Euros (2,500,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation "United International Management S.A." as it has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The meeting decides to amend the 1st paragraph of article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 5. (1st paragraph).** The subscribed capital is set at two million six hundred fifty thousand Euros (2,650,000.- EUR) represented by two thousand six hundred fifty (2.650) shares with shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand nine hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "United International Management S.A.", avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, (R.C.S. Luxembourg B numéro 142.022), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2546 du 17 octobre 2008, et ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 193 du 28 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean FELL, Executive Director, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 2.500.000,- EUR pour le porter du montant de 150.000,- EUR à 2.650.000,- EUR par l'émission de 2.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,-EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux million cinq cents mille euros (2.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) à deux million six cent cinquante mille d'euros (2.650.000,- EUR) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles ont été souscrites par la société de droit des Antilles Néerlandaises "THE UNITED TRUST COMPANY N.V", avec siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises, Kaya Richard J Beaujon Z/ N.

La somme de deux million cinq cents mille euros (2.500.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société "United International Management S.A.", ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux million six cent cinquante mille euros (2.650.000,- EUR), représenté par deux mille six cent cinquante (2.650) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - FELL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1494. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050429/231/129.

(090058205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

GHE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.799.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 février 2009.

L'assemblée ratifie la cooptation aux fonctions d'administrateur de la Société de Monsieur Benoît Dessy, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} septembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide:

De ne pas réélire Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg,

Et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GHE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009050212/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

LuxiPrivilège Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.389.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 janvier 2009 à 10.30 heures au siège social

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de M. Claude Defendi et décide de nommer en remplacement M. Francesco Moglia pour une durée d'un an.

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Mme Ute Koch, M. Marcel Dubru, Mme Irène Acciani et M. Marco Bus en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour un an.

Conseil d'Administration:

Mme Ute Koch, Foyer Patrimonium S.A., 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur

M. Marcel Dubru, Foyer Patrimonium S.A., 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Administrateur

Mme Irène Acciani, Société Européenne de Banque, 19-21, bd du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

M. Marco Bus, Société Européenne de Banque, 19-21, bd du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

M. Francesco Moglia, Société Européenne de Banque, 19-21, bd du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

Commissaire aux Comptes:

Ernst & Young S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall L - 5365 Munsbach

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LuxiPrivilège Conseil S.A.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque Domiciliaire

Référence de publication: 2009050211/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**FGA Capital Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Fiat Finance S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.835.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 6 mars 2009

Le conseil décide de nommer Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur indépendant pour l'année 2009.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2009

L'assemblée décide de ré-élire Monsieur Franco Casiraghi (président), Me Jacques Loesch et Me Tom Loesch (administrateurs) pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2010.

L'assemblée décide de nommer BDO Compagnie Fiduciaire, 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 LUXEMBOURG, comme commissaire pour l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour FGA Capital Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050195/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Marroni Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 décembre 2009

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

MARRONI FINANCES HOLDING S.A.

C. BONVALET / S. COLLEAUX

Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009050194/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.704.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of March.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

AE, L.P., a limited partnership organized under the laws of Canada, having its registered office at 1400, 350-7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, registered with the Registrar of Corporations of Alberta (Canada) under number LP13169495,

here represented by Ms Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on March 25, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary of March 20, 2009, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by two United States Dollars (USD 2.-) to raise it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) to forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) by creation and issue of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon AE, L.P., prenamed, declares to subscribe to the two (2) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2.-), together with a total share premium of four hundred twelve million four hundred fourteen thousand seven hundred forty-eight United States Dollars and sixty-four cents (USD 412,414,748.64), by contribution in kind consisting of:

- two (2) common shares at an aggregate value of one hundred fifty-two million four hundred fourteen thousand seven hundred and fifty United States Dollars and sixty-four cents (USD 152,414,750.64), representing the entire share capital of KIG ULC, an unlimited liability company existing under the laws of Canada, having its registered office at 1400, 350-7th Ave. S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, and registered with the Registrar of Corporations of Alberta (Canada) under number 2014594556, and

- a receivable in the amount of two hundred sixty million United States Dollars (USD 260,000,000.-) towards KIG ULC, prenamed, which receivable is incontestable, payable and due;

(together hereafter referred to as the "Assets").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated March 25, 2009 of AE, L.P., prenamed, certified 'true and correct' by its general partner;
- a contribution declaration of AE, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

Effective implementation of the contribution

AE, L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;

- the Assets have consequently not been assigned and no legal or natural person other than AE, L.P., prenamed, is entitled to receive payment of the Assets;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated March 25, 2009, annexed to the present deed, attests that Mr. Steven L. Packebush, authorized manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall read as follows:

" **Art. 6. (first paragraph).** The share capital is fixed at forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) represented by forty thousand and two (40,002) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euro (€ 7,000.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

AE, L.P., un limited partnership organisé selon les lois du Canada, ayant son siège social à 1400, 350-7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, inscrit auprès du Registre des Sociétés de Alberta (Canada) sous le numéro LP13169495,

ici représenté par Mademoiselle Lucie Audigane, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 mars 2009 et en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,-) à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002,-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

AE, L.P., prénommé, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2,-), ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent douze millions quatre cent quatorze mille sept cent quarante-huit Dollars Américains et soixante-quatre cents (USD 412.414.748,64) par apport en nature consistant en:

- deux (2) actions ordinaires pour un montant total de cent cinquante-deux millions quatre cent quatorze mille sept cent cinquante Dollars Américains et soixante-quatre cents (USD 152.414.750,64), représentant la totalité du capital social de KIG ULC, une société à responsabilité illimitée constituée et soumise au droit canadien, ayant son siège social au 1400, 350-7th Ave. S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Alberta (Canada) sous le numéro 2014594556; et

- une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cent soixante millions de Dollars Américains (USD 260.000.000,-) détenue à l'encontre de KIG ULC, précitée;
(ensemble désignés ci-après comme les "Actifs").

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 25 mars 2009 de AE, L.P., prénommée, certifié "sincère et véritable" par son General Partner,
- une déclaration d'apport de AE, L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Actifs.

Réalisation effective de l'apport

AE, L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que AE, L.P., prénommée, n'a le droit d'acquérir les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 25 mars 2009, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Steven L. Packebush, gérant, autorisé par la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002,-) représenté par quarante mille et deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (€ 7.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Audigane, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: EAC/2009/3632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009050795/219/150.

(090058318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Fida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 99.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

44472

Echternach, le 09 avril 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009050365/201/12.

(090057855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

REIP Portfolio Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 avril 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009050364/201/12.

(090057860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Cornati Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.022.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 15 janvier 2009

L'Associé unique de la Société a décidé en date du 15 janvier 2009 de transférer le siège social de la Société du 20 rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg au 2 - 8 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009050206/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

maf Logistik GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.768.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Protokoll der Beschlüsse der Geschäftsführer vom 20. Februar 2009

Die Unterzeichnenden,

Herr Markus Augustin-Flachberger, geboren am 05.03.1969 in Salzburg (Österreich), wohnhaft in A-5020 Salzburg, Makartkai 17,

Frau Monika Augustin, geboren am 29.10.1980 in Salzburg (Österreich), wohnhaft in A-5020 Salzburg, Makartkai 17, in ihrer Eigenschaft als einzelvertretungsberechtigte geschäftsführende Gesellschafter der Gesellschaft, fassen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Gründung einer Zweigniederlassung in Luxemburg

Die Zweigniederlassung in Luxemburg wird am 01.04.2009 eröffnet.

Die Gesellschaft übt ihre Geschäftstätigkeit unter dem Namen maf Logistik GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg aus.

Der Gegenstand der Zweigniederlassung beschränkt sich auf Vermittlung von Frachten im gewerblichen Strassengüterverkehr und die Vermietung von Aufliegern „Trailer“ genannt, an internationale Transportunternehmer.

Der Sitz der Luxemburger Zweigniederlassung befindet sich auf 80, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig.

Zweiter Beschluss

Ernennung eines Geschäftsführers für die Luxemburger Zweigniederlassung

Herr Ralf Jost, geboren am 1. Januar 1960 in Saarbrücken/Deutschland und wohnhaft in Waldsrtr. 16, D-54518 Niersbach, wird mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der Zweigniederlassung Luxemburg auf unbestimmte Zeit ernannt.

Er ist berechtigt, die Zweigniederlassung in allen Angelegenheiten durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Luxemburg, den 23 März 2009.

Für gleichlautende Mitteilung

Für maf Logistik GmbH

Interfiduciaire S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009050205/1261/36.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Piaggio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.430.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 11 mars 2009.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alessandro Bertolini, né le 27 octobre 1962 à Milano en Italie, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} décembre 2008, et décide de réduire le nombre d'administrateurs de quatre à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009050209/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

A.P.S. S.A., Alpha Personnel System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 83.681.

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALPHA PERSONNEL SYSTEM S.A.", en abrégé "A.P.S S.A.", établie et ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83681, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 4 février 2002,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2765 du 30 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MERSY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Adeline CANZIANI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les formations et accompagnements professionnels de personnel sur site, notamment en matière d'engins de manutention, d'habilitation électrique et de sécurité. Elle a également pour objet le service aux entreprises en matière de recrutement de personnel et dans tous travaux de bureaux, d'écritures comptables, d'informatique.

De plus, la Société pourra prêter la sous-location et la mise à disposition à des tiers de locaux et installations de bureau.

La Société peut également acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERSY - CANZIANI - SINESI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2009. Relation GRE/2009/1378. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050799/231/72.

(090058541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.018.

In the year two thousand and nine.

On the thirtieth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) The company "MGE-CR Land LLC", with its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered in the Division of Corporation in the State of Delaware under the number 4115958,

2) the company "Fingen International B.V.", with its registered office at Strawinskylaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 33282361, and

3) the company "Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 84769,

all three represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of three proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MFR Castel Romano Land S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 116018, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 21, 2006, published in the Memorial C 1343 of July 12, 2006, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on March 15, 2007, published in the Memorial C 1322 of June 30, 2007,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of six hundred Euro (EUR 600.-) in order to raise it from the amount of fourteen thousand and twenty five Euro (EUR 14,025.-) to fourteen thousand six hundred and twenty five Euro (EUR 14,625.-) by the issue of eight (8) new A shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing A shares, by the issue of eight (8) new B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing B shares, and by the issue of eight (8) new C shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing C shares.

Subscription and Payment

The eight (8) new A shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, the eight (8) new B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each and the eight (8) new C shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each are subscribed as follows:

- the eight (8) new A shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each are subscribed by the company MGE-CR Land LLC, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the latter, amounting to two hundred Euro (EUR 200.-);

- the eight (8) new B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each are subscribed by the company Fingen International B.V., pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the latter, amounting to two hundred Euro (EUR 200.-);

- the eight (8) new C shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each are subscribed by the company Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the latter, amounting to two hundred Euro (EUR 200.-);

Proof of the existence and of the amount of the claims has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the Company and by a certificate issued by the Company.

The interim balance sheet and the certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The corporate capital is set at fourteen thousand six hundred and twenty five Euro (EUR 14,625.-) divided into one hundred and ninety five (195) A shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, one hundred and ninety five (195) B shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and one hundred and ninety five (195) C shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The A, B and C shares are fully paid-up and have the same rights and obligations."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le trente mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) La société "MGE-CR Land LLC", avec siège à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée à la "Division of Corporation" dans l'Etat du Delaware sous le numéro 4115958,

2) la société "Fingen International B.V.", avec siège à Strawinskylaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33282361, et

3) la société "Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84769,

toutes les trois représentées par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "MFR Castel Romano Land S.à r.l." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116018, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C 1343 du 12 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C 1322 du 30 juin 2007,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de six cents Euros (EUR 600,-) pour le porter de son montant de quatorze mille vingt-cinq Euros (EUR 14.025,-) à quatorze mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 14.625,-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales A existantes, par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales B existantes, et par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales C existantes.

Souscription et Libération

Les huit (8) nouvelles parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, les huit (8) nouvelles parts sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les huit (8) nouvelles parts sociales C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont souscrites comme suit:

- les huit (8) nouvelles parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, sont souscrites par la société MGE-CR Land LLC, prénommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à cette dernière, d'un montant de deux cents Euros (EUR 200,-);

- les huit (8) nouvelles parts sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, sont souscrites par la société Fingen International B.V., prénommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à cette dernière, d'un montant de deux cents Euros (EUR 200,-);

- les huit (8) nouvelles parts sociales C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, sont souscrites par la société Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., prénommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à cette dernière, d'un montant de deux cents Euros (EUR 200,-);

La preuve de l'existence et du montant des créances a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la Société ainsi que par un certificat émis par la Société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à quatorze mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 14.625,-) représenté par cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Les parts sociales A, B, et C ont été entièrement libérées et ont les mêmes droits et obligations."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1307. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050801/231/151.

(090058689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 114.640.

Im Jahre zweitausendneun, den dreißigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Thomas LUX, Maler und Dekorateur, wohnhaft in L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers,

hier vertreten durch Frau Sophie BATARDY, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Die Aktiengesellschaft "EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S.A.", mit Sitz in L-2311 Luxemburg 55-57, avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 127222,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Delegierten seines Verwaltungsrats, Herr Nico HANSEN, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SIGNITEC S.à r.l.", mit Sitz in L-8308 Capellen, P.A.C. Hirebesch 25-27, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 114640, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtswohnsitz in Echternach, am 23. Februar 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1000 vom 22. Mai 2006,

und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. Oktober 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2911 vom 14. Dezember 2007.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in einer Gesellschafterversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach von Capellen nach L-8287 Kehlen, Zone Industrielle Batiment Rouge et Bleu, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 3. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Kehlen."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: BATARDY - HANSEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1297. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050798/231/47.

(090058495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.372.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil d'Administration de l'associé unique de la société, TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93 081 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEEVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l.
Marcus J. Dijkerman
Gérant

Référence de publication: 2009050300/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

metallic design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59D, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 101.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 avril 2009.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2009050363/201/12.

(090057864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.753.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société prise en date du 31 mars 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009050192/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04956. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

**CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. CNH International S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 6 mars 2009

Le conseil décide de nommer Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur indépendant pour l'année 2009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 mars 2009

L'assemblée générale décide de renommer les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration: M. Camillo Rossotto (Président), M. Giuseppe Gavioli (administrateur), Me Jacques Loesch (administrateur) et Me Tom Loesch (administrateur) pour un mandat qui se terminera lors de l'assemblée annuelle des actionnaires 2010.

L'assemblée décide de nommer BDO Compagnie Fiduciaire, 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG, comme commissaire pour l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour CNH EUROPE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050191/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Coprez Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.698.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

COPREZ PARTNERS S.A.

S. BAERT / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009050190/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Yaborandi SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.627.

- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Luxembourg, le 16 mars 2009.

YABORANDI SPF S.A.

C. BONVALET / D. PIERRE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009050193/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Debswana Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 82.132.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 13 mars 2009.

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009050189/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Société Luxembourgeoise de Participations Actives S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 27.552.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de Cardale Overseas Inc, Kelwood Investments Ltd et Taswell Investments Ltd en tant qu'administrateurs et de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Monsieur Lex BENOY demeure professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour la société

FBK

Benoy Kartheiser Management

Signature

Référence de publication: 2009050187/510/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Modern Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 34.097.

Extract of minutes of the ordinary general meeting of the sole shareholder of the company held in Luxembourg on april 2, 2009

First resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Mr. Anders Fällman as director of the board of directors of the Company with immediate effect on the date of these resolutions....

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Peter Falkenham, residing Storkevænget 7, 2840 Holte, Danmark as new director of the board of directors of the Company with immediate effect as of the date of these resolutions for a period ending immediately after the annual general meeting to be held for the financial year ending on December 31,2008.

For the Company MODERN RE S.A.
SINSER (Luxembourg) SARL
Signature

Traduction libre

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg le 2 avril 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Anders FÄLLMAN de son poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat à la date des présentes résolutions....

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Mr. Peter FALKENHAM, demeurant Storkevangenget 7, 2840 Holte, Danemark, comme nouvel administrateur de la société avec effet immédiat à compter de la date des présentes résolutions pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour la société MODERN RE S.A.
SINSER (Luxembourg) SARL
Signature

Référence de publication: 2009050188/682/32.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Scanhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.307.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 septembre 2008 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Manutschehr Bayani-Keyvani, administrateur, avec adresse à L-8273 Mamer, 23, rue Jean Wester. Monsieur Manutschehr Bayani-Keyvani est nommé Président du Conseil d'Administration.

Madame Jutta Schumacher, administrateur, avec adresse à L-8273 Mamer, 23, rue Jean Wester

Madame Rachel Bayani, administrateur, avec adresse à L-8273 Mamer, 23, rue Jean Wester.

Le mandat des administrateurs terminera avec l'assemblée générale de l'année 2014.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société Monsieur Manutschehr Bayani-Keyvani, demeurant à L-8273 Mamer, 23, rue Jean Wester. Il peut engager la société par sa seule signature. Son mandat terminera avec l'assemblée générale de l'année 2014.

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes vient à échéance. L'assemblée générale décide de remplacer Monsieur Alex Schoos, demeurant à L-4302 Esch/Alzette, 44, rue Eugène Reichling par la société Fiduplan S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, RCS B-44.563.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes terminera avec l'assemblée générale de l'année 2014.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2009050179/752/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Drefincor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.119.

—
RECTIFICATIF

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte de constitution, reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mars 2009, enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2009, relation: GRE/2009/907, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L090039850, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 28 mars 2009, pour compte de la société anonyme "DREFINCOR S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 145119, (la "Société"),

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Il y a lieu de lire:

L'an deux mille neuf, le quatre mars

au lieu de:

L'an deux mille huit, le quatre mars

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2009.

Pour la Société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation: Christian DOSTERT

Référence de publication: 2009050178/231/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Oxymed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 120.981.

—
Extrait de l'acte de cession de parts du 22 décembre 2008

Il résulte de l'acte de cession du 22 décembre 2008 entre

Madame Margueritte PITTI née BRUCKMANN le 31 mars 1948 à Sarreguemine, administrateur de société, demeurant au 5 rue du Ruisseau F-57645 Noisseville

et

Madame Florence PITTI née le 25 mars 1980 à Marseille, administrateur de société, demeurant au 5 rue du Ruisseau F-57645 Noisseville

que:

2 parts sociales détenues par Margueritte PITTI dans le capital de la Société OXYMED SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B0120981, sont entièrement cédées à Florence PITTI pour un montant total de 250,00 (deux cent cinquante) Eur.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009050281/8353/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Vinci I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.781.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société "CARDALE OVERSEAS INC.", établie et ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 137.942.

2) La société "TASWELL INVESTMENTS LTD", établie et ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 140.878.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "VINCI I S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "CARDALE OVERSEAS INC.", prédésignée, cinq cents actions	500
2) La société "TASWELL INVESTMENTS LTD", prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions,	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
 - b) Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon; et

c) Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

3. La société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Roland DE CILLIA, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration.

6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE CILLIA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2009. Relation GRE/2009/1455. Reçu soixante quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050625/231/239.

(090058284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.235.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil d'Administration de l'associé unique de la société, TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93 081 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Listed Securities Holdings S.à r.l.

Marcus J. Dijkerman

Gérant

Référence de publication: 2009050298/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.779.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er}, étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil d'Administration de l'associé unique de la société, TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93 081 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Co-Investment I S.à r.l.

Marcus J. Dijkerman

Gérant

Référence de publication: 2009050321/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Ozzel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.039.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 2 avril 2009.

Résolutions.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes

Fiduciaire Mevea Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

OZZEL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009050258/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

AIM Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.055.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 23 décembre 2008

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AIM INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009050232/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Koch-Ex Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 40.002,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.702.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of March.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Koch Exploration International, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle 19801, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware (United States of America) under number 3742613,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on March 25, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Koch-Ex Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary of March 20, 2009, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at forty thousand Canadian Dollars (CAD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by two Canadian Dollars (CAD 2.-) to raise it from its present amount of forty thousand Canadian Dollars (CAD 40,000.-) to forty thousand and two Canadian Dollars (CAD 40,002.-) by creation and issue of two (2) new shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon Koch Exploration International, LP, prenamed, declares to subscribe all two (2) new shares and fully paid them up at their nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each for an aggregate amount of two Canadian Dollars (CAD 2.-), together with a total share premium of five hundred ninety-five million three hundred eighteen thousand nine hundred and forty-eight Canadian Dollars and thirty cents (CAD 595,318,948.30), by contribution in kind consisting of:

- five hundred eighty-nine (589) common shares for an aggregate amount of four hundred fifty-six million two hundred forty-six thousand nine hundred and sixty-eight Canadian Dollars and thirty-nine cents (CAD 456,246,968.39), representing together the entire share capital of Koch-Ex Canada ULC, an unlimited liability company existing under the laws of Canada, having its registered office at 1400, 350-7th Ave. S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, and registered with the Registrar of Corporations of Alberta (Canada) under number 2013189812,

- a receivable in the amount of sixty-five million seven hundred eighty-five thousand six hundred forty-five Canadian Dollars and eighty-six cents (CAD 65,785,645.86) towards Koch-Ex Canada ULC, prenamed, which receivable is incontestable, payable and due; and

- a receivable in the amount of seventy-three million two hundred eighty-six thousand three hundred thirty-six Canadian Dollars and five cents (CAD 73,286,336.05) towards Koch-Ex Canada ULC, prenamed, which receivable is incontestable, payable and due;

(together hereafter referred to as the "Assets").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated March 24, 2009 of Koch Exploration International, LP, prenamed, certified 'true and correct' by its general partner;
- a contribution declaration of Koch Exploration International, LP, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

Effective implementation of the contribution

Koch Exploration International, LP, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have consequently not been assigned and no legal or natural person other than Koch Exploration International, LP, prenamed, is entitled to receive payment of the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated March 25, 2009, annexed to the present deed, attests that Mr. Daniel A. Solomon, authorized manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall read as follows:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The share capital is fixed at forty thousand and two Canadian Dollars (CAD 40,002.-) represented by forty thousand and two (40,002) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euro (€ 7,000.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Koch Exploration International, LP, un limited partnership organisé selon les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle 19801, Delaware, États-Unis d'Amérique, inscrit auprès du Secretary of State du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 3742613,

ici représenté par Monsieur Gael Toutain, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de Koch-Ex Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 mars 2009 et en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quarante mille Dollars Canadiens (CAD 40.000.-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1.-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux Dollars Canadiens (CAD 2.-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Canadiens (CAD 40.000.-) à quarante mille et deux Dollars Canadiens (CAD 40.002.-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1.-) chacune.

Souscription - Libération

Koch Exploration International, LP, prénommé, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Canadien (CAD 1.-) chacune, pour un montant total de deux Dollars Canadiens (CAD 2.-), ensemble avec une prime d'émission de cinq cent quatre-vingt-quinze millions trois cent dix-huit mille neuf cent quarante-huit Dollars Canadiens et trente cents (CAD 595.318.948,30) par apport en nature consistant en:

- cinq cent quatre-vingt neuf (589) actions ordinaires pour un montant total de quatre cent cinquante-six millions deux cent quarante-six mille neuf cent soixante-huit Dollars Canadiens et trente-neuf cents (CAD 456.246.968,39) représentant ensemble la totalité du capital social de Koch-Ex Canada ULC, une société à responsabilité illimitée (unlimited liability company) constituée et soumise au droit canadien, ayant son siège social au 1400, 350-7th Ave. S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Alberta (Canada) sous le numéro 2013189812; et,

- une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-six cents (CAD 65.785.645,86) détenue à l'encontre de Koch-Ex Canada ULC, précitée; et

- une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-six mille trois cent trente-six Dollars Canadiens et cinq cents (CAD 73.286.336,05) détenue à l'encontre de Koch-Ex Canada ULC, précitée.

(ensemble désignés ci-après comme les "Actifs").

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 24 mars 2009 de Koch Exploration International, LP, prénommé, certifié "sincère et véritable" par son General Partner;

- une déclaration d'apport de Koch Exploration International, LP, prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Actifs.

Réalisation effective de l'apport

Koch Exploration International, LP, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch Exploration International, LP, prénommé, n'a le droit d'acquérir les Actifs;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 25 mars 2009, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Daniel A. Solomon, gérant, autorisé de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à quarante mille et deux Dollars Canadiens (CAD 40.002.-) représenté par quarante mille et deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1.-) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (€ 7.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009050797/219/163.

(090058356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Aktiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 145.758.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft CTA S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 39.123,

hier vertreten durch Herrn Ferdinand STEFFEN, Delegierter des Verwaltungsrates, wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann.

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOCHAL SOPARFI S.à r.l., mit Sitz in L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 117.537

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Paul SUNNEN, Consultant PME, wohnhaft in L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann.

3.- Frau Claudia STEFFEN, Physiotherapeutin, geboren in Trier (D), am 31. Dezember 1983, wohnhaft in D-55462 Speicher, Industriestrasse 20,

hier vertreten durch Herrn Ferdinand STEFFEN, Geschäftsmann, wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 27. März 2009,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung AKTIVA S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Führung und Leitung einer Physiotherapeutischen Praxis (Kiné) mit medizinischen Muskelaufbau-, Fitness- und Relaxations- Centers.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EIN HUNDERT TAUSEND EURO (100.000,- €) und ist aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (1.000,- €).

Die Aktien sind ausschliesslich Namensaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Vorkaufsrecht:

Im Falle eines Verkaufes seiner Aktien an einen Dritten oder an einen anderen Aktionär, muss der Aktionär dem Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief seine Verkaufsabsicht, den Namen des Käufers, den vereinbarten Preis sowie die Bedingungen des Verkaufes mitteilen.

Der Verwaltungsrat gibt hiervon innerhalb von dreissig Tagen Mitteilung an die anderen Aktionäre.

Dieselben haben dann ein Vorkaufsrecht diese Aktien im Verhältnis zu ihrer Beteiligung im Gesellschaftskapital zu erwerben und dies zu dem angegebenen Preis und zu den angegebenen Bedingungen.

Die entsprechende Mitteilung muss schriftlich innerhalb von dreissig Tagen an den Verwaltungsrat erfolgen. Wenn einer oder mehrere Aktionäre keine Aktien erwerben wollen, so sind die restlichen Aktionäre berechtigt diese Aktien wiederum im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien zu erwerben.

Wenn ein kaufwilliger Aktionär mit dem verlangten Preis nicht einverstanden ist, ernennt jede der Parteien ihren Experten zwecks gemeinsamer Bestimmung des Wertes der Aktien auf Grund der drei letzten Bilanzen, sowie auf Grund der Zukunftsaussichten der Gesellschaft.

Sollten die beiden Experten keine Einigung finden, wird von ihnen ein dritter Experte mit der definitiven Bestimmung des Wertes der Aktien beauftragt.

Der von den Experten festgehaltene Wert der Aktien bindet die Parteien. Der Verkäufer kann sein Verkaufsangebot nicht mehr zurückziehen, jedoch kann der Ankäufer innerhalb von fünfzehn Tagen auf seinen Kauf verzichten.

Die Aktionäre welche beabsichtigen Aktien zu erwerben, müssen ihre Kaufabsicht dem Verwaltungsrat mitteilen innerhalb von dreissig Tagen, vom Erhalt des Berichtes der Experten angerechnet.

Aktien welche keine Abnehmer unter den bestehenden Aktionären finden, können innerhalb von dreissig Tagen an Dritte verkauft werden, jedoch zu dem anfangs angegebenen Preis, beziehungsweise zum Wert der von den Experten festgehalten worden ist.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnissen zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber ist die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, verpflichtet.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheißen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 11.30 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.
- 3) Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die EIN HUNDERT (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- CTA S.A., vorgeannt, VIERZIG Aktien	40
2.- SOCHAL SOPARFI S.à r.l., vorgeannt, VIERZIG Aktien	40
3.- Frau Claudia STEFFEN, vorgeannt, ZWANZIG Aktien	20
Total: EIN HUNDERT Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EIN HUNDERT TAUSEND EURO (100.000,- €), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ein tausend fünf hundert Euro (€ 1.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

a) Herr Ferdinand STEFFEN, Geschäftsmann, geboren in Bitburg (D), am 7. April 1957, wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

b) Herr Paul SUNNEN, Consultant PME, geboren in Luxemburg, am 16. Juli 1960, wohnhaft in L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitränge.

c) Frau Claudia STEFFEN, Physiotherapeutin, geboren in Trier (D), am 31. Dezember 1983, wohnhaft in D-55462 Speicher, Industriestrasse 20.

- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOFINTER GESTION S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 106.316.

- 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

- 6.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied wird ernannt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014:

Frau Claudia STEFFEN, vorgeannt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. STEFFEN, P. SUNNEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2009. Relation: ECH/2009/430. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 8. April 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009050461/201/192.

(090057535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.